



COMITE SYNDICAL

Réunion du

27 mars 2025

[PROCÈS-VERBAL](#)

L'an **deux mille vingt-cinq**, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente minutes, le Comité syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte, en session ordinaire, sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président du Syndicat, à la suite de la convocation adressée par le président le 21 mars 2025.

Présents :

- M. Stéphane GUILLON, Président, 1^{er} Vice-Président de la CC.VSA, Maire de Bouillé-Courdault
- M. Lionel PAGEAUD, 2^{ème} Vice-Président, délégué de la CC.PFV, Maire de Doix-lès-Fontaines
- M. Joël BOBINEAU, délégué de la CC.PFV, Maire de Mervent
- M. Yves-Marie BOUCHER, délégué de la CC.PFV, Maire de Petosse
- M. Nicolas CELLIER, délégué de la CC.PFV, 1^{er} Adjoint de L'Orbrie
- M. Philippe DELAHAYE, délégué de la CC.VSA, 1^{er} Adjoint de Xanton-Chassenon
- M. Romain DIEUMEGARD, déléguée de la CC.PFV, 1^{er} Adjoint de Sérigné
- M. Gérard GUIGNARD, déléguée de la CC.PFV, Maire de Bourneau
- Mme Anne HUETZ déléguée de la CC.PFV, 5^e adjointe de la ville de FLC
- M. Georges MERCIER, délégué de la CC.VSA, Conseiller municipal de Benet
- M. Francis RIVIERE, délégué de la CC.PFV, Maire de Saint-Cyr-des-Gâts
- M. Jean-Paul RIVIERE, délégué de la CC.PFV, 1^{er} Adjoint de Marsais-St-Radegonde

Etaient absents excusés :

- M. Stéphane BOUILLAUD, 1^{er} Vice-Président, Vice-Prés. CC.PFV (bon à pouvoir à Anne HUETZ)
- Mme Catherine MASSON-S., 3^{ème} Vice-Président, déléguée CC.VSA, Maire de Puy-de-Serre (bon à pouvoir à Lionel PAGEAUD)
- M. Jean-Marie ARNAUDEAU, délégué de la CC.PFV, Maire de Foussais-Payré (bon à pouvoir à Joël BOBINEAU)
- M. Gilles BOUTEILLER, membre du Bureau, délégué de la CC.VSA, Maire de Damvix
- M. Laurent DUPAS, membre du Bureau, Vice-Prés. de la CC.PFV, Maire de Velluire-sur-Vendée
- M. Jean-Jacques DURAND, délégué de la CC.VSA, Conseiller municipal de St-Hilaire-des-Loges
- M. Roger BERNARD, délégué de la CC.PFV, Conseiller municipal de Mouzeuil-St-Martin

Etaient absents :

- M. Jean-Claude CHEVALLIER, délégué de la CC.VSA, Maire de Vix
- M. Daniel RIDEAUD, délégué de la CC.PFV, Maire de Montreuil

Secrétaire de séance : M. Gérard GUIGNARD est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Les membres du comité syndical présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de vingt-et-un, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 13 FEVRIER 2025

3. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

3.1. Liste des engagements

4. ADMINISTRATION/FINANCES/RESSOURCES HUMAINES

4.1. Budget primitif 2025

4.2. Régularisations des contributions 2024

4.3. Création de postes – Agent valoriste et agents de collecte

5. TECHNIQUE / COLLECTE / DÉCHETTERIES

5.1. Attribution du marché d'appel d'offres ouvert « Fourniture d'un véhicule polybenne de 26T équipé d'un bras de levage et d'une grue de chargement » et demande d'aide financière au Département

5.2. Réalisation d'une matériauthèque sur la déchèterie de Fontenay le Comte, approbation du projet et demande d'aide financière au Syndicat Trivalis

6. COMMUNICATION/PREVENTION DES DECHETS

6.1. Programme Tous au Compost 2025 - Information

6.2. Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés – Approbation bilan 2024 et plan d'actions 2025

7. QUESTIONS DIVERSES

7.1. Local technique Petosse

* * * * *

Documents remis avec la note de synthèse :
Budget primitif 2025

1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Vu les dispositions de l'article L.2121-15 par renvoi de l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Nomme en qualité de secrétaire de séance M. Gérard GUIGNARD.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 13 FEVRIER 2025

M. le Président demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le Procès-Verbal de la séance du Comité Syndical du 13 février 2025. Aucune remarque n'est formulée.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Arrête le procès-verbal de la séance du 13 février 2025.

3. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

3.1. Liste des engagements (Rapporteur : M. GUILLON)

Monsieur le Président présente les engagements des dépenses détaillés dans le tableau ci-dessous :

LISTE DES ENGAGEMENTS DU 31 JANVIER AU 21 MARS 2025			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
INCITAT ENVIRON	REPLACEMENT DE 25 BOITIERS 2G VERS 4G	18 417.30	31/01/2025
GUYONNET Fonten	LOT 3 - GOUTTIERE POUR LE LOCAL DE PETOSSE	2 745.12	17/02/2025
CHARRIER SARL	MISE EN PLACE D'UNE CLOTURE ENTRE LE SYCODEM ET OCEA	2 941.50	26/02/2025
SUD VEND PROPRI	NETTOYAGE DE LA DALLE DU BATIMENT DE PETOSSE	480.00	27/02/2025
GAP PUBLICITE	POSE ENSEIGNE SYCODEM LOCAL DE PETOSSE	700.80	05/03/2025
COLLECTAL	BACS ROULANTS OMR 360L (112) - BACS EMR 180L (420) et 360 L (88)	24 513.60	13/03/2025
ESE France	PLAQUES BOITIERS CONTRÔLE ACCES PAV	2 244.32	13/03/2025
HORANET	IMPRIMANTES BLUETOOTH PORTABLES	1 200.00	19/03/2025
GAUTIER Jacky	MOUSSE ISOLATION TOITURE LOCAL PETOSSE	817.20	19/03/2025
Total de la sélection		54 059.84	

LISTE DES ENGAGEMENTS DU 31 JANVIER AU 21 MARS 2025			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
TIERS	OBJET	Montant TTC	Date
GARAGE SDPL	REPARATION EK-101-VQ	761.40	05/02/2025
GARAGE SDPL	DS-056-AG - REMPLACEMENT PLAQUETTES DE FREIN	598.19	05/02/2025
PUMAtlantic	REPARATION CONTAINERS	2 215.20	05/02/2025
GARAGE SDPL	DS-060-AG - REPARATION	755.27	10/02/2025
STAR TRUCKS	REPARATION EF-869-WF	545.80	10/02/2025
VALORI'VERT	PRESTATION BROYAGE DES DECHETS VEGETAUX	3 272.93	12/02/2025
SOUFFLET	ANALYSE VALEUR AGRONOMIQUE	552.00	12/02/2025
GRIMAUD	TRANSPORT BACS DE KLEBER A PETOSSE	1 800.00	12/02/2025
PUMAtlantic	REPARATION-REMISE EN SERVICE 2 PORTES CUVE EXT GASOIL ADBLUE	1 147.20	12/02/2025
GARAGE SDPL	BOOSTER	785.23	12/02/2025
FAUN	DS-060-AG - REPARATION	1 149.54	13/02/2025
ATLANTIC AUT.85	REPARATION SUR ROUES PORTAIL DIE DE L HERMENAULT	648.00	12/02/2025
ESATCO VENDEE	REMISE EN ETAT DES ESPACES VERTS DU SYCODEM	1 458.00	17/02/2025
GARAGE SDPL	DS-060-AG - REMPLACEMENT OPTIQUE DE PHARE D ET G	824.56	18/02/2025
ETIK OUEST	ETIQUETTES ET ROULEAUX FILM RESINE	715.10	24/02/2025
FAUN	DS-060-AG - REPARATION	710.40	27/02/2025
GARAGE SDPL	DQ-032-PV - REMPLACEMENT DISQUES ET PLAQUETTES	701.45	03/03/2025
PTL	SACS BIODEGRADABLES POUR LES PROFESSIONNELS	2 008.80	05/03/2025
VALORI'VERT	BROYAGE DECHETS VEGETAUX VEGETERIES	18 990.00	11/03/2025
VALORI'VERT	BROYAGE DECHETS VEGETAUX RESSOURCERIES VEGETALES	1 667.04	13/03/2025
VALORI'VERT	BROYAGE DECHETS VEGETAUX RESSOURCERIES VEGETALES	1 747.46	13/03/2025
SEMAT	EL-749-EF - REPARATION REMPLACEMENT CARDAN	2 362.92	13/03/2025
AUBERT SILIGOM	EL-749-EF - REPARATION PNEUS	1 229.89	13/03/2025
PUMAtlantic	REMPLACEMENT LAME SUR GODET MERLO	832.80	13/03/2025
FAUN	DS-060-AG - REPARATION	4 632.97	19/03/2025
GARAGE SDPL	DS-060-AG - VIDANGE MOTEUR ET DIVERS	584.52	19/03/2025
FAUN	MICRO C - REPARATION	1 487.40	19/03/2025
FAUN	EK-101-VQ - REPARATION	2 042.93	19/03/2025
Total de la sélection		51 896.94	

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Prend acte** des décisions prises et présentées ci-dessous par le Président du SycodeM Sud-Vendée.

4. ADMINISTRATION/FINANCES/RESSOURCES HUMAINES

4.1. Budget primitif 2025 (Rapporteur : M. GUILLON)

Le projet de Budget Primitif 2025 a été étudié en commission de gestion élargie aux membres du bureau le 13 mars 2025. En annexe, est joint le détail du budget par article.

Il est demandé aux membres du Comité syndical d'en délibérer et de voter.

M. le Président rappelle que le budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice qui est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

M. le Président rappelle que le Comité Syndical a débattu et voté les orientations budgétaires pour l'exercice 2025 lors de la séance du 13 février 2025.

Le budget 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

-section de fonctionnement : 8 133 205 €

-section d'investissement : 5 213 290 €

M. le Président commente et présente le budget primitif 2025.

BUDGET PRIMITIF 2025

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

chapitre	libellé	BP 2025
011	Charges à caractère général	1 106 700.00
012	Charges de personnel	2 291 380.00
65	Autres charges de gestion courante	2 038 865.00
66	Charges financières	85 010.00
67	Charges exceptionnelles	1 000.00
68	Dotations aux amortissements et provisions	3 000.00
	total dépenses réelles	5 525 955.00
023	Virement à la section d'investissement	2 077 250.00
042	Opérations d'ordre entre sections	530 000.00
	total dépenses de fonctionnement	8 133 205.00

RECETTES

chapitre	libellé	BP 2025
013	Atténuations de charges	43 720.00
70	Produits des services	106 500.00
73	Impôts et taxes	0.00
74	Dotations et participations	5 793 600.00
75	Autres produits de gestion courante	35 029.88
77	Produits exceptionnels	2 500.00
78	Reprises sur amortissements et provisions	25 000.00
	total recettes réelles	6 006 349.88
042	Opérations d'ordre entre sections	61 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 065 855.12
	total recettes de fonctionnement	8 133 205.00

INVESTISSEMENT

DEPENSES

chapitre	libellé	CR 2024 BP 2025
16	Remboursement Capital emprunt	770 000.00
20	Immobilisations incorporelles	19 093.79
21	Immobilisations corporelles	4 109 679.67
23	Travaux	208 616.54
	total dépenses réelles	5 107 390.00
040	Opérations d'ordre entre sections	61 000.00
041	Opérations patrimoniales	44 900.00
	total dépenses d'investissement	5 213 290.00

RECETTES

chapitre	libellé	CR 2024 BP 2025
024	Produits de cessions d'immobilisations	10 000.00
10	FCTVA	105 902.51
13	Subventions d'équipements	245 280.87
16	Emprunts	740 000.00
	total recettes réelles	1 101 183.38
040	Opérations d'ordre entre sections	530 000.00
041	Opérations patrimoniales	44 900.00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 077 250.00
001	Excédent d'investissement reporté	1 459 956.62
	total recettes d'investissement	5 213 290.00

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le Budget Primitif 2025 tel que présenté ci-dessus.

4.2. Régularisations des contributions 2024 (Rapporteur : M. GUILLON)

Vu les délibérations n°2024-43-CS en date du 11 juillet 2024 et n°2024-76-CS en date du 12 décembre 2024 fixant les appels de cotisations des structures membres pour l'année 2024,

Considérant qu'entre chaque période de facturation des mouvements, les changements de situation familiale (départ en maison de retraite, décès...) engendrent des rectifications intermédiaires par le biais de certificats d'annulations et de réémissions de nouvelles factures,

Considérant que pour être au plus juste du produit réel de la redevance incitative, il convient de régulariser le montant correspondant aux rectifications intermédiaires entre le Sycodem et les collectivités membres,

Un titre complémentaire sera émis aux structures membres courant avril correspondant au remboursement sur les factures intermédiaires de 2024 (déménagement, décès...) et les régularisations des contributions du 1er et 2ème semestre 2024.

Le montant du titre complémentaire se définit de la manière suivante :

COLLECTIVITÉS MEMBRES	REMBOURSEMENT SUR LES FACTURES INTERMÉDIAIRES DE 2024 (EN FAVEUR DU SYCODEM)	RÉGULARISATIONS DES CONTRIBUTIONS 2EME SEMESTRE 2024	TITRE COMPLEMENTAIRE AVRIL 2025
C.C.VSA	9 327.26 €	20 712.27 €	30 039.53 €
C.C.PFV	26 209.48 €	54 031.80 €	80 241.28 €
TOTAL	35 536.74 €	74 744.07 €	110 280.81 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'émission de titres de recette à destination des structures membres pour le mois d'avril correspondant à la régularisation du 2^{ème} semestre 2024 et au remboursement sur les factures intermédiaires de 2024.

4.3. Création de postes – Agent valoriste et agents de collecte

M. le Président expose qu'il est nécessaire de recourir à des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité en raison de :

- nouvel accroissement temporaire à compter du 1^{er} juillet 2025 pour la gestion de la ressource végétale,

Concernant les ressourceries végétales, il a été demandé au service de travailler sur une fiche de poste considérant que ces nouveaux sites sont des lieux où l'on attend de l'éducation sur l'apprentissage du compostage, de l'information sur le tri des déchets verts et de la pédagogie sur le changement de comportement des usagers vis-à-vis des déchets verts.

- accroissement temporaire d'activité pour le lavage des PAV aériens,
- accroissement temporaire d'activité pour un poste de chauffeur-ripeur afin d'assurer la continuité de service durant la période des congés et formations.

Il est proposé de créer des emplois temporaires pour une durée de 12 mois maximum sur une durée de 18 mois consécutifs pour un 35h pour les postes de chauffeur-ripeur et agent de lavage et 20h pour le poste d'agent valoriste.

De plus conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Afin d'anticiper des départs (mutation, retraite, ...), il convient de créer un poste supplémentaire de chauffeur-ripeur à temps complet (35h) à compter du 1^{er} juin 2025.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.313.1 et L.332-23,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour un agent valoriste, un agent de lavage des équipements de collecte, un chauffeur-ripeur,

Considérant qu'il est nécessaire de créer un poste supplémentaire de chauffeur-ripeur,

Sur le rapport de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CREE trois emplois pour accroissement temporaire d'activité aux conditions présentées dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

Libellés	Agent valoriste	Chauffeur-riporteur	Agent de lavage
Date début	1 ^{er} juillet 2025	7 avril 2025	7 avril 2025
Motif recours	article L332-23, 1° du code général de la fonction publique		
Durée du contrat	12 mois maximum sur une durée de 18 mois consécutifs		
Temps de travail	20 heures	35 heures	35 heures
Niveau recrutement	catégorie C, cadre d'emplois des adjoints techniques		
Niveau de rémunération	366	412	366
Régime indemnitaire	Applicable	Applicable	Applicable

CREE un emploi de chauffeur-riporteur, emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} juin 2025. Cet emploi pourra être pourvu par des agents relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques.

AUTORISE M le Président à signer les contrats de recrutement correspondant.

5. TECHNIQUE / COLLECTE / DÉCHETTERIES

5.1. Attribution du marché d'appel d'offres ouvert « Fourniture d'un véhicule polybenne de 26T équipé d'un bras de levage et d'une grue de chargement » et demande d'aide financière au Département

Monsieur le Président indique aux membres du Bureau que le SYCODEM a lancé un marché relatif à la « Fourniture d'un véhicule polybenne de 26T équipé d'un bras de levage et d'une grue de chargement ». Il précise que ce marché a été lancé selon la procédure d'appel d'offres ouverts et les articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2 1 et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

La consultation est décomposée en 2 lots :

- Lot 1 : Fourniture d'un châssis cabine de 26 T de PTAC,
- Lot 2 : Fourniture d'un bras de levage et d'une grue de chargement.

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'un marché ordinaire.

A la date limite de remise des propositions fixée au lundi 10 février 2025 à 12h00, 4 entreprises ont déposé une offre pour le Lot 1 et 3, pour le Lot 2 :

LOT	Libellé du lot	Désignation de l'entreprise
1	Fourniture d'un châssis cabine de 26 T de PTAC	DIAN – Offre de base (Diesel)
		DIAN – Variante (Gaz)
		Ets PETIT
		STARTRUCKS
LOT	Libellé du lot	Désignation de l'entreprise
2	Fourniture d'un bras de levage et d'une grue de chargement	CIN
		CVIM
		Ets MAHOT et Fils

Monsieur le Président précise que la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles des candidats a été effectuée conformément aux dispositions des articles R.2144-2 et R.2144-3 du CCP.

Sur proposition de la commission d'appel d'offre, réuni en séance le 13 mars 2025, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

LOT	Libelle du lot	Candidat retenu	Montant HT
1	Fourniture d'un châssis cabine de 26 T de PTAC – VARIANTE GAZ	DIAN - Variante (Gaz) 6 rue des Pays Bas 44 316 NANTES CEDEX	162 000 €
2	Fourniture d'un bras de levage et d'une grue de chargement	CVIM 9 rue Antoine Ferchault de Réaumur 85 200 Fontenay le Comte	128 677 €

Monsieur le Président demande aussi l'accord du comité Syndical pour solliciter l'aide financière du Département de la Vendée au titre de l'acquisition de véhicules motorisés à faible émission de gaz à effet de serre, à hauteur de 10 000€.

Considérant que les candidats satisfont aux conditions de participation,

Considérant la décision d'attribution prise par la Commission d'appel d'offres,

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité syndical est invité à délibérer pour admettre les candidatures déposées dans le cadre de la présente consultation et autoriser Monsieur le Président à signer les pièces constitutives du marché et le charger de procéder à sa notification.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADMET les candidatures déposées dans le cadre de la présente consultation,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les pièces constitutives du marché susmentionné à intervenir avec l'opérateur économique retenu par la Commission d'appel d'offres, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération, et le charge de procéder à sa notification.

SOLLICITE le Conseil départemental de la Vendée pour le versement de l'aide financière susvisée à hauteur de 10 000 €.

5.2. Réalisation d'une matériauthèque sur la déchèterie de Fontenay le Comte, approbation du projet et demande d'aide financière au Syndicat Trivalis

Le Président rappelle l'engagement des élus en faveur d'actions pour le réemploi. Il rappelle qu'il a été expérimenté le concept d'une matériauthèque sur la déchèterie de Fontenay le Comte. Il précise qu'une matériauthèque est un outil qui favorise :

La Promotion du Réemploi et de l'Économie Circulaire

Dans le cadre d'une matériauthèque axée sur le réemploi, les usagers ont accès à des matériaux récupérés de chantiers ou d'anciennes constructions.

Cela permet de :

Réduire l'impact environnemental en limitant l'extraction de nouvelles ressources,

Diminuer les coûts liés à l'achat de matériaux neufs,

Préserver des matériaux de qualité avec une histoire et une valeur patrimoniale.

L'optimisation des Coûts et Réduction des Déchets

L'accès à des matériaux en réemploi permet aux usagers de bénéficier gratuitement de matériaux tout en limitant la production de déchets. Cela constitue un avantage économique et écologique significatif.

Monsieur le président rajoute qu'une matériauthèque constitue un atout majeur pour les usagers, en facilitant l'accès aux matériaux, en encourageant des pratiques durables. Son rôle s'inscrit pleinement dans les enjeux actuels de transition écologique et d'économie circulaire.

Suite à cette présentation, Monsieur le Président propose de réaliser une matériauthèque de 200m² avec une structure démontable, dans la continuité de l'enfilade des bâtiments du haut de quai de la déchèterie de Fontenay le Comte.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Acquisition structure démontable d'occasion	7 500 €	TRIVALIS	8 250€
Remontage de la structure et transport	11 000€	Fonds propres	19 250€
Préparation de la plateforme et mise en œuvre d'enrobés	6 500€		
Divers aménagement, signalétique, électricité	2 500€		
Total	27 500€		27 500€

Vu les statuts du Sycodem,

Vu le Plan d'actions 2020-2026 du Sycodem Sud Vendée pour un service public de qualité et écoresponsable construit autour des notions de prévention, coopération et d'innovation, voté par le Comité Syndical le 26 novembre 2020,

Vu le plan de financement présenté ci-dessus,

Considérant que le Sycodem a pour objectif la collecte des déchets ménagers et assimilés,

Considérant que le détournement de matériaux constitue à la fois un moyen de limiter l'enfouissement mais aussi de participer au réemploi,

Considérant la nécessité de créer une infrastructure de stockage ou de dépôt des produits en vue du réemploi favorisant ainsi la récupération de matériaux,

Considérant que ce service en cours d'expérimentation sur la déchèterie de Fontenay le Comte est apprécié des usagers et répond à une demande,

Considérant que ce projet a été retenu dans le cadre du débat budgétaire du Sycodem,

Considérant le programme de soutien aux recycleries porté par le Syndicat Départemental TRIVALIS,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

APPROUVER le projet de réalisation d'une matériauthèque sur le site de la déchèterie de Fontenay le Comte,

AUTORISER le Président à solliciter le Syndicat de Traitement Départemental TRIVALIS pour une aide financière à hauteur de 30% soit 8 250€,

AUTORISER le Président à signer toutes pièces administratives pour la réalisation de ce projet.

6. COMMUNICATION/PREVENTION DES DECHETS

6.1. Programme Tous au Compost 2025 - Information

M. le Président informe les membres du Comité Synical des animations organisées par le Sycodem pendant l'évènement national « Tous au Compost » 2025, du 29/03 au 13/04 :

- 29 mars : COMPOST TOUR (réservé aux référents de site en place et futurs référents) : journée de visites des différents sites de compostage à Fontenay-le-Comte
- 03 avril : stand d'info grand public sur le compostage en sortie d'école à DAMVIX
- 12 avril : stand d'info grand public sur le compostage au MARCHÉ HEBDOMADAIRE DE FONTENAY-LE-COMTE
- (à fixer) : stand d'info grand public sur le compostage en sortie D'ÉCOLE BOURON-MASSÉ à Fontenay-le-Comte
- (à fixer) : stand d'info grand public sur le compostage sur la RESSOURCERIE VÉGÉTALE.

6.2. Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés – Approbation bilan 2024 et plan d'action 2025

Vu le Plan d'actions 2020-2026 du Sycodem Sud Vendée pour un service public de qualité et écoresponsable construit autour des notions de prévention, coopération et d'innovation, voté par le Comité Syndical le 26 novembre 2020,

Vu la convention de groupement entre la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée, la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise, et les communes du territoire autour de l'accompagnement de CITEO pour la lutte contre les déchets abandonnés, et précisément l'art.4 désignant le Sycodem Sud Vendée comme responsable de la coordination des moyens, en date du 15 mars 2024,

Considérant la délibération du Comité Syndical du Sycodem Sud Vendée, n°2024-47-CS du 11 juillet 2024, validant le Plan de Lutte 2024,

M. le Président présente le bilan du PLDA 2024 :

(en vert : actions réalisées ou en cours ; en orange : actions non-réalisées)

ACTIONS		DEPENSES REALISEES	REMARQUES / ECARTS
(1)	Utilisation par les communes des bacs "dépôts sauvages" mis à disposition par le Sycodem, collectés gratuitement	28 588.00	évaluation chiffrée des coûts de collecte + traitement à charge du Sycodem.
	Dépôts gratuits en déchetterie pour les dépôts sauvages collectés par les services communaux		évaluation chiffrée des coûts de collecte +traitement à charge du Sycodem.
	Carte d'accès pour dépôts gratuits en PAV attribuées aux structures (autres que communes) par structures qui ont fait du ramassage de déchets abandonnés, tel que IME (Institut Médico-Educatif), bailleur social (Vendée Habitat), habitants		évaluation chiffrée des coûts de collecte +traitement à charge du Sycodem.
	Pilotage des actions du PLDA	10 920.00	Coût calculé sur la base du temps estimé/agent du Sycodem.
	Recrutement d'un agent de prévention des déchets abandonnés à mi-temps pour la mise en place du PLDA (étude + sensibilisation)	16 353.11	Recrutement d'un agent PLDA à partir du 5.02.2024
	Installation de corbeilles bi-flux (emballages/autres déchets) dans l'espace public. Objectif : identification de celles qui fonctionnent le mieux et retrait des autres. Et réflexion sur le type de matériel pour limiter les débordements.	0.00	121 corbeilles de ville supprimées à Fontenay-le-Comte. L'achat et l'installation de 30 corbeilles bi-flux prévus en 2024 seront réalisés en 2025.
	Location d'une micro-benne sur une durée de 6 mois pour prêt aux agents de la ville pour ramassage des déchets abandonnés	15 900.00	Location pendant 6 mois faite par le Sycodem. La ville l'a très peu utilisée car le modèle de la benne de location compliquait le vidage.

(2)

Hotspot identifié : nivellement du site, condamnation de l'entrée par des pierres, affichage interdisant les dépôts	306.00	Pas de nouveau dépôt sauvage sur le lieu depuis et pas de création de nouvelles décharges à proximité en contrepartie.
Information des bailleurs/propriétaires/services sociaux comme relais auprès des nouveaux locataires sur les obligations et services en matière de déchets.	0.00	Action envisagée : courrier aux bailleurs/syndics/agences immobilières pour faire une information à relayer auprès de leurs locataires => abandonnée car recherche de leurs coordonnées trop compliquée. Action à reprendre en 2025 sous une autre forme.
Intervention auprès du jeune public ou du public adulte comme relais de sensibilisation, sous forme d'animation	464.50	6 animations spécifiques aux déchets abandonnés 23 animations autres durant lesquelles le sujet des DA a été abordé
Fontenay-le-Comte : caractérisation des déchets diffus collectés par la ville (toute la ville) une fois par an. Réflexion sur la saisonnalité.	50.00	Caractérisation par échantillonnage sur sacs OM collectés en pied de PAV + caractérisation par comptage sur déchets destinés à la déchèterie collectés en pied de PAV. Premières caractérisations qui serviront de référence les années suivantes.
Communication sur les solutions pour éliminer les encombrants afin de limiter leur présence au pied des colonnes en point d'apport volontaire qui pourrait appeler d'autres déchets tels que les emballages ménagers	342.59	Une demi-page du bulletin semestriel du Sycodem "L'avis des déchets" de décembre 2024 consacrée aux encombrants.
Spectacle de sensibilisation orienté prévention geste d'abandon envers le grand public. Choix du prestataire à faire. peut-être pendant la quinzaine autour du climat	0.00	Action non réalisée en 2024, en projet pour 2025.
Installation de dispositifs de surveillance sur les hotspots les plus actifs. Prestataire: VIZZIA. Géré par la police municipale. Deux caméras amovibles.	45 590.00	Deux caméras Vizzia mises en place sur la ville de Fontenay-le-Comte. Installation fin juillet 2024. Formation des policiers municipaux fin septembre. Exploitation du dispositif à partir de début octobre mais pas encore de verbalisation au 31.12.2024 (en attente accord préfecture). Pas de résultats significatifs sans verbalisation.
Équiper gratuitement de serrures les bacs jaunes des usagers dans les zones exposées au vent	40.00	1 adresse équipée puis étude d'un dispositif avec élastique plutôt que serrure : non retenu car non adapté au besoin. Émergence d'un autre besoin : éviter les envols dans les micro-bennes de ramassage. Étude comparative entre la fourniture de sacs jaunes aux usagers concernés par les envols et l'équipement de la micro-benne de ramassage d'un filet anti-envol. Action à poursuivre en 2025.
Nettoyages nature, de manière régulière ou ponctuelle (achat de pinces, sacs de tri, prêt de matériel). Environ 5 nettoyages. Pilotage par les communes et associations	279.10	Achat de pinces à déchets pour prêt lors d'opérations de nettoyage. Prêt de matériel pour 4 opérations ponctuelles et 1 opération récurrente (IME). 1 opération organisée par la collectivité annulée à cause de la météo. D'autres opérations de nettoyage ont lieu sur le territoire sans prêt de matériel.
Communication auprès des organisateurs de manifestations publiques (sportives, culturelles, festives) sur les bonnes pratiques en matière de déchets dans la convention de prêt de matériel (environ 100 conventions par an) : bac de tri, gobelets	0.00	Détermination de l'action : joindre à la convention de prêt de bacs lors de manifestations publiques un flyer présentant des alternatives au jetable. Élaboration du flyer en cours. Action à poursuivre en 2025.
Affichage préventif amovible près des PAV pour décourager les dépôts sauvages	202.00	Détermination de l'action : 4 panneaux tournants avec message "décalé" sur les 26 points d'apport volontaire les plus touchés par les dépôts sauvages. Élaboration des panneaux en cours. Achat d'une partie du matériel fait.

		37.01	Tables rondes organisées les 3 et 6 juin 2024 avec les représentants des communes (maires, adjoints techniques) pour recenser hotspots, recueillir actions déjà en cours, lister problèmes rencontrés et surtout souhaits/projets. Élaboration d'une synthèse communiquée par la suite aux mairies pour diffusion/partage idées. Utilisation des résultats pour orienter actions futures. En réponse à une question très fréquente, élaboration d'un document (explication + schéma) sur la compétence des maires à sanctionner en procédure administrative et envoi aux maires des 40 communes.
		0.00	Élaboration d'une cartographie recensant les hotspots signalés ou repérés. Mise à jour régulière en fonction de l'évolution. Difficulté rencontrée : évaluer l'évolution des hotspots sur lesquels il n'est pas mené d'action ciblée. Réalisation d'un comptage des déchets sur une bande de 100 m aux abords de la déchèterie de Fontenay-le-Comte.
		1 702.43	2 publications facebook sur le sujet. 1 page dans "L'avis des déchets" de juillet 2024.
		453.00	Collage sur les 11 points d'apport volontaire (OM, emballages, verre/papier) de la commune de Benet. Retour mairie 4 mois plus tard : persistance des dépôts sauvages + autocollants arrachés sur certains points.
(2)	Collecte des corbeilles par les agents municipaux	44 000.00	estimation chiffrée du temps passé par les services municipaux.
(2)	Nettoyage des rues et places, parcs et jardins, par les agents municipaux	62 000.00	estimation chiffrée du temps passé par les services municipaux.
(3)	Réalisation d'une enquête sur le sentiment de propreté suivant la méthode fournie par Citéo	1 002.81	Recrutement d'un agent enquêteur + achat matériel (tablette).
	Prêt de bacs de collecte lors de manifestations (sportives, culturelles etc) pour éviter les déchets au sol	0.00	bacs, totems et gobelets réutilisables. Nombre d'événements qui ont bénéficié du prêt de bacs : 100
	Formation de l'ambassadrice du tri au maraudage sur le thème des déchets abandonnés, acquisition matériel pédagogique "Mar'des déchets".	1 346.02	Non budgétisé au départ

(1) mise en place du « tri hors foyer » à charge des communes avec le soutien potentiel de CITEO (Fontenay-le-Comte).

(2) ces actions sont chiffrées au PLDA pour information de CITEO sur les mesures en place sur le territoire, mais restent à charge des communes (106 306 €). Ces montants ne sont pas inscrits au budget propre du Sycodem.

(3) enquête sur sentiment de propreté (méthode CITEO) sur 3 hotspots : Pl. Viète + Pl. Cardinal LM Billé (Fontenay-le-Comte) ; Pl. du Champ de Foire (Benet).

(4) ce total est déclaré à CITEO pour information des mesures en place sur le territoire, mais non inscrit au budget propre du Sycodem. L'aide annuelle réelle versée par CITEO au Sycodem s'élève à environ 76 000 €/an.

M. le Président présente le PLDA 2025 prévisionnel :

ACTIONS	DEPENSES PREV.
Utilisation par les communes des bacs "dépôts sauvages" mis à disposition par le Sycodem, collectés gratuitement	27 000.00
Dépôts gratuits en déchèterie pour les dépôts sauvages collectés par les services communaux	14 500.00
Carte d'accès pour dépôts gratuits en PAV attribuées aux structures (autres que communes) qui ont fait du ramassage de déchets abandonnés, tels que IME (Institut Médico-Éducatif), bailleur social (Vendée Habitat), habitants	5 900.00
Collecte des corbeilles par les agents municipaux	45 000.00
Nettoyage des rues et places, parcs et jardins, par les agents municipaux	65 000.00
Pilotage des actions du PLDA	10 920.00
Financement d'un poste d'agent de prévention des déchets abandonnés à mi-temps pour élaboration et suivi du PLDA	17 632.90
Renouvellement de l'enquête sur le sentiment de propreté suivant la méthode fournie par CITEO.	415.96
Détermination + mise en place d'actions sur les 3 hotspots concernés par l'enquête sur le sentiment de propreté en 2024.	500.00
Mise à jour régulière de la carte des hotspots rencontrés sur l'ensemble du territoire + comptage selon méthode AVPU	0.00
Caractérisation des déchets diffus collectés par la ville lors des tournées de ramassage par les agents municipaux.	50.00
Intervention auprès du jeune public ou du public adulte comme relais de sensibilisation, sous forme d'animation, de maraudage ou de soutien à des projets de lycéens	360.00
Nettoyages nature, de manière régulière ou ponctuelle (sacs de tri, prêt de matériel, conseils). Pilotage par les communes et associations.	400.00
Abonnement caméras pour utilisation des images + Suivi des résultats des deux caméras amovibles VIZZIA installées en 2024 et gérées par la Police Municipale. Détermination d'autres hotspots à pourvoir, de la fréquence de rotation et déplacement des caméras sur ces sites. Acquisition d'une 3 ^{ème} caméra + 3 caméras factices Élaboration de 3 panneaux annonçant les caméras.	29 377.00
Communication sur la prévention des déchets abandonnés dans "L'avis des déchets", presse, Facebook, application "Fontenay ma ville" (ex : solutions pour éliminer ses encombrants)	2 028.00
Déploiement de l'affichage préventif amovible près des PAV pour décourager les dépôts sauvages : réalisation des 4 panneaux, pose sur les hotspots déterminés (PAV), déplacement des panneaux tous les 2 mois pour couvrir l'ensemble des PAV concernés.	300.00
Renouvellement de la signalétique sur tous les PAV, avec QR code	5 000.00
Communication aux abords des déchèteries pour arrimage des remorques	2 000.00
Sensibilisation sur dépôts sauvages par affichage sur panneaux-sucettes de la ville de Fontenay-le-Comte	1 400.00
Prêt d'équipement de collecte lors de manifestations (sportives, culturelles etc.) pour éviter les déchets au sol	8 200.00
Élaboration de flyers à joindre à la convention de prêt pour favoriser les alternatives au jetable.	200.00

Mener une réflexion autour d'un label à destination des organisateurs de manifestations publiques (sportives, culturelles, festives), dans l'objectif de favoriser les bonnes pratiques en matière de réduction des déchets.	0.00
Enquête sur efficacité des panneaux "pique-nique zéro déchet" auprès des communes concernées + actions à mener	1 000.00
Installation de corbeilles bi-flux (emballages/autres déchets) dans l'espace public : poursuite de l'action engagée en 2024	16 000.00
Étude et mise en place d'une solution pour éviter les envols lors de la collecte des emballages avec la micro-benne.	10 000.00
2 agents pour une mission en porte-à-porte en habitat collectif sur les dépôts sauvages (prévention et sensibilisation) en pied de PAV.	5 200.00
Rencontre avec l'organisme Vendée Habitat (logements sociaux) pour rechercher en commun des solutions aux dépôts sauvages et dépôts contraires au règlement de collecte près des PAV en habitat collectif.	0.00
Spectacle de sensibilisation orienté prévention geste d'abandon envers le grand public (non réalisé en 2024) lors de la quinzaine de l'environnement en octobre 2025. Choix du prestataire à faire.	2 000.00
Rencontre avec les élus des communes du groupement pour partager les pratiques, les besoins et les actions à mettre en place.	1 000.00

TOTAL PRÉVISIONNEL DÉCLARÉ

246 726.86

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le bilan du PLDA 2024,
- **VALIDE** le PLDA prévisionnel 2025.

7. QUESTIONS DIVERSES

7.1. Local technique Petosse

Le Président informe les membres du Comité Syndical que le local situé à Petosse pour le stockage des bacs et composteurs est opérationnel.

La réception du local est programmée le 15 mai à 11h45. Les artisans, la presse, les élus du bureau, les directions ainsi que les agents seront invités à cet évènement.

Cette rencontre sera l'occasion de remercier les artisans pour leur contribution, de découvrir le bâtiment et de partager un moment convivial.

Signatures approuvant le présent procès-verbal :

Le Président,
Stéphane GUILLON

Le Secrétaire de séance,
Gérard GUIGNARD

Délibérations prises par le Comité Syndical au cours de cette réunion du 27 mars 2025 :

- 1) Nomination d'un secrétaire de séance - 2025-17-CS
- 2) Approbation du procès-verbal du 13 février - 2025-18-CS
- 3) Compte-rendu des décisions prises du Président - 2025-19-CS
- 4) Vote du Budget primitif 2025 - 2025-20-CS
- 5) Régularisations des contributions 2024 - 2025-21-CS
- 6) Création de postes – Agent valoriste et agents de collecte - 2025-22-CS
- 7) Attribution marché AO ouvert véhicule polybenne et grue de chargement – 2025-23-CS
- 8) Réalisation matériauthèque sur la déchèterie de FLC - Approbation et demande d'aide à TRIVALIS - 2025-24-CS
- 9) Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés – Approbation bilan 2024 et plan d'action 2025-25-CS